

N° 426

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 juin 1991.

## RAPPORT <sup>(1)</sup>

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un  
texte sur le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre  
économique et financier,*

Par M. Roger CHINAUD,

Sénateur  
Rapporteur général

---

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Alain Richard, *député*, sous le numéro 2158.

(2) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *sénateur, président* ; Henri Emmanuelli, *député, vice-président*, Roger Chinaud, *sénateur*, Alain Richard, *député, rapporteurs*.

*Membres titulaires* : MM. Ernest Cartigny, Paul Loridant, Jean-Pierre Masseret, René Monory, Geoffroy de Montalembert, *sénateurs* ; MM. Philippe Auberger, Raymond Douyere, Jean Proriol, Alain Rodet, Yves Tavernier, *députés*.

*Membres suppléants* : MM. Philippe Adnot, Maurice Blin, Paul Girod, Yves Guena, Roland du Luart, Michel Moreigne, Robert Vizet, *sénateurs* ; MM. Guy Beche, Alain Bonnet, Augustin Bonrepaux, Edmond Herve, Arthur Dehaine, Yves Fréville, Fabien Thiémé, *députés*.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : Première lecture : 2067 rectifié, 2084, et T.A. 493.

Deuxième lecture : 2157.

Sénat : Première lecture : 394, 410 et T.A 137 (1990-1991).

---

Politique économique.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 26 juin 1991, Mme le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion devant le Parlement, du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

*- Membres titulaires :*

• *Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Henri Emmanuelli, Alain Richard, Philippe Auberger, Raymond Douyère, Jean Proriol, Alain Rodet, Yves Tavernier.

• *Pour le Sénat :*

MM. Christian Poncelet, Roger Chinaud, Ernest Cartigny, Paul Loridant, Jean-Pierre Masseret, René Monory, Geoffroy de Montalembert.

*- Membres suppléants :*

• *Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Guy Bèche, Alain Bonnet, Augustin Bonrepaux, Edmond Hervé, Arthur Dehaine, Yves Fréville, Fabien Thiémé.

• *Pour le Sénat :*

MM. Philippe Adnot, Maurice Blin, Paul Girod, Yves Guéna, Roland du Luart, Michel Moreigne, Robert Vizet.

La Commission s'est réunie le 27 juin 1991 à 15 heures au Palais du Luxembourg.

Elle a désigné :

M. Christian Poncelet, en qualité de président, et  
M. Henri Emmanuelli, en qualité de vice-président.

Les Rapporteurs généraux, MM. Alain Richard et Roger  
Chinaud, ont été nommés Rapporteurs respectivement pour  
l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

\*

\* \*

En première lecture à l'Assemblée nationale, le texte  
considéré comme adopté en application de l'article 49, alinéa 3 de la  
Constitution, comportait 44 articles ; l'article 7 a été retiré par le  
Gouvernement ; par ailleurs, l'Assemblée nationale a inséré dans le  
texte du projet de loi quatre articles additionnels (23 bis, 31 bis, 35 bis  
et 36 bis).

Le Sénat, dans sa séance du 26 juin 1991, a adopté une  
motion tendant à opposer la question préalable aux dispositions de ce  
texte en application de l'article 44, alinéa 3, du Règlement du Sénat.

L'ensemble des dispositions du projet de loi est donc  
soumis à l'examen de la Commission mixte paritaire.

\*

\* \*

Après avoir constaté qu'une position commune ne pouvait  
recueillir l'agrément de la majorité de ses membres, la Commission  
mixte paritaire a pris acte qu'aucun texte ne pouvait être proposé aux  
deux Assemblées.